

BULLETIN DE LA SECTION ACADEMIQUE DU SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRE Siège : 35 - 37, rue Ponsardin (entrée au 37) 51100 Reims. Téléphone 03 26 88 52 66 Supplément au n° 233
DECEMBRE 2004
Trimestriel
Directrice de publication
J. EVRAD-DURDUX
Imprimé par nos soins au siège
N° CPPAP 0909 S 06970
Dépôt légal : jour de parution
Prix : 0,75 €

SPECIAL NEO-TITULAIRES

PERMANENCES AU SIEGE DE LA SECTION ACADEMIQUE:

35 – 37, rue Ponsardin (entrée au 37) tous les après midi de 14 h 30 à 17 h 30 (sauf le samedi). tél.: 03 26 88 52 66 fax: 03 26 88 17 70 http://www.reims.snes.edu

MUTATIONS INTER 2005

Email: s3rei@snes.edu

Si vous faites une demande de mutations à l'inter, pensez à nous renvoyer la fiche syndicale (page 19 du supplément Mutations)

Entrer dans le métier Le site des jeunes profs et CPE (textes de référence, actualité professionnelle, forum,)

www.edm.snes.edu



Sommaire:	
Edito	1
Déclaration de Gisèle Jean au CSE	2
Rentrée 2005. Suites du 7 décembre	3
Formation continue ; Pourquoi se syndiquer ?	4
Proposer, revendiquer, agir	5
Le Snes Champagne–Ardenne	6
Article Le Monde	7
Appel à la grève le 20 janvier	8

TROP, C'EST TROP!

Entrer dans la métier, aujourd'hui, c'est affronter de nombreux obstacles : mobilité, flexibilité (multiplication des postes « à cheval », postes connus parfois fin août, voire après, affectation sur des postes de TZR sans l'avoir demandé, TZR affectés dans d'autres disciplines (exemple : des TZR de Lettres sont affectés pour des remplacements en Histoire-Géographie et des TZR de Philo en Lettres...)..., et les obstacles, chacun d'entre vous pourrait en citer, il y en a tant, outre la charge de travail que représentent les heures de cours d'un service complet!

Ces conditions sont celles de la grande majorité des jeunes enseignants sortant des I UFM. Victimes des conditions créées par le manque de titulaires, les suppressions de postes que connaît notre académie depuis quelques années déjà, les jeunes se trouvent immédiatement plongés dans des situations professionnelles difficiles, sans aide ni temps!

Ce tableau ne doit cependant pas vous faire oublier qu'entrer dans le métier aujourd'hui, c'est aussi et surtout exercer une profession certes passionnante, mais exigeante, en constante évolution....mais aussi menacée! Après les retraites, le gouvernement s'attaque à nos possibilités de mutations, d'avancement et à nos statuts: obligation de remplacement des collègues au pied levé, et pas forcément dans notre discipline, sur décisions des chefs d'établissement qui deviennent de véritables « petits chefs » ; réduction du droit à mutation pour le plus grand nombre ; destabilisation des fins de carrière (même si vous en êtes loin, vous serez concernés un jour) au travers de l'accès au horsclasse.....et un budget de l'Education Nationale désastreux, des suppressions de postes....

C'est pour cela que le SNES a été à l'initiative de la grève du second degré le 7 décembre. C'est pour cela que nous serons de nouveau en grève le jeudi 20 janvier, dans une large unité, de la maternelle à l'enseignement supérieur!

Bref, il y a beaucoup de raisons pour que chacun se sente concerné et réagisse! Se syndiquer au SNES, c'est une action pour montrer son désaccord avec la politique gouvernementale!

Ce sont votre avenir, vos conditions de travail qui sont en jeu, ne vous laissez pas faire!

Il est temps d'agir!

RIEN NE SE FERA SANS LES JEUNES!

Pour le secrétariat aadémique **Esther Jobertie**

POURQUOI NOUS DENONCONS LA FUTURE LOI D'ORIENTATION?

<u>Intervention SNES de Gisèle Jean, secrétaire générale du SNES - Cse du 15 décembre</u>

Monsieur le Ministre.

Vous présentez un projet de loi qui certes annonce des objectifs ambitieux :

100 % de qualifiés mais sans préciser que tous doivent avoir atteint au moins le niveau V, 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac, 50 % de diplômés de l'enseignement supérieur. Mais nous ne voyons pas avec quels moyens atteindre ces objectifs, et la restructuration du 2nd degré que vous proposez conduit à davantage d'exclusions, d'autant plus qu'en termes de recrutements d'enseignants vous renoncez à une loi de programmation et les chiffres que vous avancez conduiraient dans le second degré à un déficit de plus de 10 000 recrutements.

La préparation de la rentrée met en évidence une saignée dans toutes les académies.

<u>Sans moyens nouveaux</u>, les mesures de soutien annoncées seront mises en place **par redéploiement**.

- Risque de suppression de l'ATP en 6ème.
- Récupération des heures dévolues aux IDD.
- Options de seconde amputées .
- Remise en cause des dédoublements en lycée .
- Regroupements en langues vivantes .

Au-delà on peut craindre que ce soient les moyens de l'éducation prioritaire qui soient menacés, et de la lutte contre les inégalités.

Sur les remplacements

L'obligation de remplacer au pied levé un collègue absent, dans n'importe quelle classe pour n'importe quelle discipline, à hauteur de 72 heures annuelles, fait bon marché de la charge de travail, déjà lourde, des enseignants. Elle fait l'impasse sur la qualité pédagogique des heures à assurer, en niant la construction nécessaire des savoirs, en considérant que le métier se réduit à une prestation déconnectée de tout contexte alors que sa complexité réside bien dans la faculté de concevoir les réponses les plus appropriées aux situations données.

Toujours dans l'objectif de redéploiement des moyens, vous choisissez de **réduire l'offre de formation en 2**nde **en enlevant la 2**nde **option de détermination.** Ce choix budgétaire qui économise quelques 2000 postes consiste à réduire les choix d'orientation des élèves, notamment vers la filière STG, la L et surtout ES, qui est particulièrement visée y compris par choix idéologique. Si l'on souhaite conserver le choix des élèves, il faut introduire la LV2 dans le tronc commun. Notons qu'aujourd'hui ce sont 96 % des élèves qui la choisissent.

La réflexion sur la **voie technologique** devrait certes être menée à partir des possibilités de poursuites d'études (en STS, IUT ou autres) mais la réduction du nombre de filières (STI) ne peut être un préalable à la rénovation.

C'est cette volonté de **récupérer des moyens** qui vous amène à **remettre en cause toutes les décharges spécifiques** (statutaires ou non , qu'il s'agisse **des heures de laboratoire**, **de cabinet d'histoire géographie**, **de vaisselle**, **de chorale**, **de première chaire**..., ce qui correspond à 15 000 ETP (hors UNSS).

<u>Sur le bac</u>, s'il faut effectivement repenser cet examen alourdi notamment par l'introduction du contrôle local au fil des dernière années, il faut consolider le bac comme examen national, terminal, anonyme. **Le contrôle continu** perturbera la relation entre élèves et enseignants, nécessite beaucoup de temps et entraîne stress et pression sur les élèves au détriment du temps d'apprentissage. Cette forme d'évaluation parcellise le programme en sous objectifs à atteindre sans mise en cohérence nécessaire pour construire les savoirs. Nous demandons une réflexion de fond sur le bac

Sur la notion de socle commun

Le socle commun que vous proposez **reste étroit**. Avec une **vision très réductrice des connaissances et compétences**, il exclut les enseignements artistiques, l'EPS, la technologie, comme si ces disciplines ne participaient pas elles aussi à l'acquisition des savoirs fondamentaux. Vous les excluez de la culture commune indispensable à tous les élèves.

Vous proposez pour **les élèves en difficulté** de les concentrer sur le seul socle commun, (et sur une discipline dans laquelle ils réussissent), tandis que les autres pourront approfondir certaines disciplines ou accéder à des enseignements diversifiés.

Cette diversification des enseignements n'est d'ailleurs jamais clairement explicitée. Vous avez annoncé dans vos 14 propositions que, pour **le brevet**, le contrôle continu porterait pour partie sur un portefeuille de disciplines au choix des élèves. **Nous contestons ce brevet à géométrie variable** car il conduirait à une mobilisation moindre des élèves dans les disciplines qui ne "compteraient" pas pour le brevet ou, pire, introduirait une spécialisation précoce, sans que nous sachions à quel niveau celle-ci commencerait. Nous ne pouvons admettre par ailleurs qu'une note de vie scolaire intervienne dans la délivrance du diplôme, au même titre que les résultats scolaires.

Vous faites du **CIRE** une autre mesure phare de votre projet, mais **sans préciser comment vous comptez la financer**. Apporter, à certains moments, un soutien plus individualisé aux élèves en difficulté constitue une nécessité absolue. Mais derrière la notion de soutien, se profile, au travers du "parcours individualisé", un aménagement possible du cursus, des horaires et des programmes. Derrière la notion de contrat signé par l'élève et sa famille, se profile également le risque de culpabilisation de l'élève s'il reste en difficulté malgré l'aide apportée.

Nous risquons ainsi de voir se dessiner la reconstitution de filières au collège, d'autant que vous continuez d'appeler au développement de l'alternance dès la 4ème avec comme objectif l'augmentation substantielle du nombre d'apprentis, et que vous prévoyez de multiplier par 5 le nombre de dispositifs relais.

Loin de viser la réussite de tous les élèves, votre projet s'inscrit dans une logique de renoncement dès les premières années du collège pour un nombre important d'élèves. Fondé sur l'idée de logiques adaptives, il développe des réponses favorisant les dispositifs dérogatoires, et redéfinit le métier enseignant en affaiblissant son identité.

Ainsi, tout en prônant la liberté pédagogique des enseignants, les mesures inscrites dans le projet de loi visent à encadrer le métier, le subordonner à des objectifs définis localement. Elle introduit des ferments de division là où seraient nécessaires des formes plus collectives d'élaboration, où le besoin se fait ressentir de temps libéré.

Ces mesures font l'impasse sur les enjeux centraux, aujourd-'hui quand on traite de la réussite scolaire ceux de la maîtrise des apprentissages disciplinaires, de l'implication en termes de démarches, de contenus, de méthodes, de l'accès de tous à des savoirs construits et émancipateurs.

Au lieu de donner à la profession les outils nécessaires, par la formation, les échanges sur les pratiques professionnelles, les orientation présentes dans le projet de loi tendent à imposer des pratiques, nier la qualification disciplinaire par l'introduction de la bivalence et par le poids du conseil pédagogique. Les missions dévolues à ce dernier empiètent sur les espaces de liberté pédagogique des enseignants. Sa composition laisse à penser qu'il interviendra dans la gestion des personnels, risquant de créer des hiérarchies intermédiaires. C'est de dynamiques pédagogiques collective que nous avons besoin, non de prescriptions.

Pour finir, Monsieur le Ministre, je souhaite relever le **peu d'ambitions de certaines de vos propositions chiffrées,** notamment sur l'accès au bac général des catégories défavorisées. 20 % de plus correspond à 4 % d'élèves supplémentaires.

RENTREE 2005 : LA SAIGNEE!

Le ministère annonce 287 équivalents temps plein en moins dans notre académie, cela aura forcément des conséquences sur le mouvement intra. Cela veut dire que dans la plupart des établissements de l'académie, des postes d'enseignants seront supprimés (mesures de carte scolaire). Au vu des règles régissant les mesures de carte scolaire, ce sont les derniers arrivés qui sont principalement susceptibles de voir leur poste supprimé, donc les jeunes !!!!

LE 7 DECEMBRE LA GREVE A L'INITIATIVE DU SNES A ETE UTILE. NOUS AVONS EU RAISON DE LA FAIRE. CONTINUONS ENSEMBLE, PREPARONS L'AVENIR.

Le 16 décembre, le vote du Conseil Supérieur de l'Education a très majoritairement rejeté le texte présenté par le Ministre ; seul le MEDEF, la CFTC, la CGPME ont voté pour tandis que le SNPDEN (chefs d'établissement), le SNALC, la CSEN, la confédération CFDT, la PEEP et l'UNAPEL se sont abstenus, tous les autres dont le SNES FSU ont voté contre.

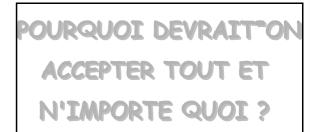
Le gouvernement par la voix de F. Fillon avait annoncé qu'il se moquait de l'avis du CSE, il est décidé à passer en force.

Nous avons voté contre parce que ce projet est très dangereux pour nos métier, l'école, la société...

- Pouvoirs accrus des chefs d'établissement sur nos carrières, nos mutations et nos horaires ;
- L'obligation de remplacer au pied levé un collègue absent, dans n'importe quelle classe pour n'importe quelle discipline, à hauteur de 72 heures annuelles, fait bon marché de la charge de travail, déjà lourde, des enseignants ;
- Mise en place d'une hiérarchie intermédiaire visant à caporaliser nos professions (Conseil pédagogique par exemple);
- Un socle commun avec un vision très réductrice des connaissances et des compétences pour les élèves;
- Le CIRE, contrat individuel de réussite éducative entraîne une culpabilisation des élèves et de leurs familles en échec scolaire. Il dédouane les politiques de leurs responsabilités en matière d'inégalités sociales génératrices d'échec scolaire ;
 - Contrôle continu au Bac.

Sans moyens nouveaux, les mesures de soutien annoncées seront mises en place par redéploiement.

- Risque de suppression de l'ATP en 6^{ème};
- Récupération des heures dévolues aux IDD ;
- Options de seconde amputées ;
- Remise en cause des dédoublements en lycée ;
- Regroupements en langues vivantes;
- Menace sur les heures de première chaire, de cabinet, de labo...;
- Suppression des TPE en terminale sans compensation horaire.



Au-delà on peut craindre que ce soient les moyens de l'éducation prioritaire qui soient menacés, et de la lutte contre les inégalités.

Toutes ces réformes négatives n'ont qu'un seul but : ECONOMISER.

Cela se traduira à la rentrée prochaine par des suppressions massives de postes dans notre académie : 287 postes d'enseignants du second degré (Equivalent temps plein), sans compter les COPsy, le premier degré et les TOS.

LE SNES est décidé à **ne pas laisser faire**, à riposter vigoureusement. Nous recherchons l'unité syndicale la plus large possible, sans en rabattre sur nos objectifs. S'il faut continuer la lutte seul, avec vous, nous prendrons encore nos responsabilités dès la fin du mois de janvier.

FORMATION CONTINUE

En tant que néo-titulaire, vous bénéficiez d'un dispositif spécifique au cours de cette première année.

Le 22 septembre dernier, vous avez dû être « accueilli » au CRDP le matin et vous avez, en général, pu rencontrer vos IPR l'après-midi. Un livret d'accueil à l'usage des nouveaux personnels vous a été remis. Au cours de cette première année de titulaire, vous devrez pouvoir bénéficier de 5 journées dédiées à l'entrée dans le métier :

- 1 journée d'accueil institutionnel et disciplinaire.
- 3 journées organisées par les IPR (2 consacrées à la pédagogie et didactique de la discipline, 1 consacrée à l'utilisation pédagogique des TIC et des TICE dans la discipline.)
- 1 journée transdisciplinaire par bassin.

Le SNES défend l'idée d'une entrée progressive dans le métier (première année de titulaire à mi-temps), accompagnée d'une formation librement choisie. Le système actuel mis en place à Reims ne nous convient pas : il ne prévoit en effet aucune heure de décharge et constitue plutôt un alourdissement de la charge de travail lorsque la formation se déroule en dehors du service du néo-titulaire, le mercredi par exemple !

N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions concernant ce dispositif. Un questionnaire, à destination de la Cellule Académique à la Formation Continue des Enseignants vous sera remis en fin d'année, faites-en un double après l'avoir rempli et transmettez-le nous afin que nous puissions être porteurs de vos demandes.

POURQUOI SE SYNDIQUER?

Nos collègues syndiqués évoquent plusieurs raisons.

- L'un des angles d'entrée dans le syndicat, ce sont **les services qui vous sont rendus** par tous nos militants et par les commissaires paritaires que vous élisez tous les trois ans (rappelons que le SNES FSU a obtenu 752 sièges sur les 1233 des CAPA) mais aussi, au plus près, par les interventions auprès des chefs d'établissements et dans les conseils d'administration.
- C'est aussi parce que le SNES représente au niveau de l'établissement un collectif susceptible de peser positivement sur la vie de l'établissement, un collectif de réflexion, de débats et d'action dans l'établissement.
- Quand on débute dans le métier, on ignore souvent une partie de ses droits et devoirs, certains aspects régissant le déroulement de la carrière, etc. **Le SNES vous aide à trouver l'information** dont vous avez besoin.
- Parce que le SNES a une capacité de réflexion et de proposition qui lui permet d'avoir, même s'il n'est pas toujours suivi, une influence importante, sur les évolutions du système éducatif, et, surtout parce qu'il est le défenseur des intérêts collectifs matériels et moraux de la profession.
- Parce que le SNES correspond à un système de valeurs et d'idées humanistes, qu'il est porteur d'une vision de la société fondée sur l'éducation et la justice sociale. Parce que le Snes reste un défenseur des services publics d'état garantissant une égalité de traitement entre tous les citoyens sur le territoire.
- Parce que le SNES est engagé dans la réflexion pour une autre mondialisation.

Le SNES, c'est donc à la fois un syndicat qui vous rend des services, vous défend, organise, avec vous, l'action syndicale pour l'école, pour la défense des services publics, et pour plus de justice et d'égalité! Vous y avez votre place!

Pour toutes ces raisons et d'autres, on peut se sentir proche du SNES. Le SNES et la profession ont besoin de vous pour continuer les combats éducatifs, quels que soient les gouvernements (les actions à l'époque des ministères Lang, Bayrou, Allègre ou Ferry démontrent notre franc parler et notre indépendance d'esprit).

Un syndicat : pour quoi faire ?

Pour informer, défendre tous(tes) et chacun(e), rassembler pour échanger, réfléchir ensemble et élaborer des propositions d'amélioration et de transformation qui concernent les personnels, ainsi que l'ensemble du système éducatif, offrir à chacun(e) des possibilités de formation syndicale.

Adhérer au SNES, c'est renforcer sa capacité d'action, son poids et sa représentativité pour le rendre, avec vous, incontournable, et, lui donner cette responsabilité particulière qu'il a par rapport à la profession comme par rapport au système éducatif. Rejoignez les 75 000 Syndiqués qui font du SNES le premier syndicat catégoriel de France!

L'équipe académique du SNES Champagne Ardenne.

PROPOSER - REVENDIQUER - AGIR

UN SYNDICALISME A VOTRE ECOUTE ET POUR VOUS

- Des élus nombreux et compétents au service de la profession dans toutes les instances. Défense individuelle des personnels (notation, avancement, promotion de grade) défense collective des personnels en faisant barrage aux passe droits et à l'arbitraire. Le lien que nous avons avec vous par la fiche syndicale nous permet de mieux vous connaître et de vous défendre au mieux de vos intérêts dans le respect des règles communes.
- ➤ Une information sérieuse et rapide à travers nos publications : l'US, l'USmag, le bulletin académique, les sites nationaux et académiques.
- Des responsables syndicaux qui, au SNES, ont en charge des élèves dans les lycées et collèges, et sont confrontés au monde réel et aux problèmes éducatifs actuels.

UN SYNDICALISME AMBITIEUX ET DE PROGRES

- Consolider et développer les valeurs fondatrices de l'école républicaine : démocratie, égalité, laïcité, gratuité, intégration...
- Pour un métier respecté, un statut revalorisé.
- Mener les actions contre toutes les régressions actuelles mises en chantier par le gouvernement.
- Améliorer les enseignements par des différenciations pédagogiques.
- Prévenir l'échec scolaire et aider les élèves fragiles (équipe de suivi pluridisciplinaire, création de cycles individualisés construits avec le LP pour les élèves les plus en difficulté...)
- Renforcer la cohérence pédagogique tant au lycée qu'au collège pour une conception humaniste de l'éducation pour aboutir à la plus haute qualification possible pour chacun.
- Faire prendre en compte l'exigence sociale de l'école et de la formation comme un levier du développement. A bien des égards, l'objectif de qualifier tous les jeunes apparaît inaccessible dans l'état actuel du système éducatif, c'est pourtant une nécessité, tant pour les individus que pour le développement économique. Il faut y consacrer les moyens et l'énergie nécessaire, en particulier pour tous les jeunes qui sont en rupture et pour lesquels nous n'avons pas de solution aujourd'hui...).

UN SYNDICALISME DE DEBAT ET DE PROXIMITE

- > 75 000 adhérents au SNES : une force de propositions et d'actions avec l'ensemble des syndiqués de la FSU
- ➤ Une structure de proximité : l'établissement scolaire où nous travaillons est l'échelon de base (le S1).
- Des structures proches de vous : les S2 (structures départementales) en soutien et coordination de vos actions et revendications, les S3 (structures académiques) interventions auprès du Recteur et de la Région, le S4 (structure nationale) qui intervient au ministère.
- ➤ Des espaces de débats dans le SNES. La démocratie n'est pas qu'un mot au SNES. Chaque structure est élue par les adhérents, c'est une force pour notre conception d'un syndicalisme indépendant. Au SNES chacun peut s'exprimer librement et participe à la prise de décision en votant.

L'ECOLE N'EST PAS A VENDRE!

EN VOUS SYNDIQUANT AU SNES, VOUS CHOISISSEZ DE LE DIRE PLUS FORT. VOUS NE PRENEZ QUE LE RISQUE DE VOUS FAIRE ENTENDRE.

LE SNES EN CHAMPAGNE ARDENNE

Les secrétaires départementaux

Ardennes: Chantal Dupont: 03 24 57 30 39, SNES, 48 rue Victor Hugo. 08000 Charleville Mézières.

Aube: René Ernst: 03 25 73 68 18, SNES, 3 bis rue Voltaire, 2^{ème} étage. 10000 Troyes.

Marne: Christophe Girardin: 03 26 88 52 66, SNES, 35- 37 rue Ponsardin. 51100 Reims.

Haute Marne: Bernard Claron: 03 25 87 44 54,



Le secrétariat académique

Annie Bécret ; Guy Bourgeois ; Liliane Cotton ; Chantal Dupont ; Jean Claude Durdux ; Christophe Girardin ; Esther Jobertie ; Frédéric Lopez ; James Pelle ; Jean-Claude Richoilley ; Patrick Sarrazin.

Le S3 de Reims.

Ouvert du lundi au vendredi de 14 h 30 à 17 h 30.

Que ce soit pour un problème personnel ou un problème dans votre établissement, vous trouverez toujours au SNES, une personne qui pourra vous informer, vous aider.

Toutefois, n'oubliez pas que comme vous, <u>nous sommes tous</u> des enseignants, CPE, CO-Psy, Mi-SE Aide-éducateurs, Assistants d'éducation, sans décharge ou avec quelques heures de décharge par volonté de rester en prise avec le métier, et nous n'avons pas de salarié.

Soyez donc indulgents et conscients de nos limites! Lorsque nous ne pouvons pas vous donner une réponse immédiate, nous sommes à sa recherche, pour vous satisfaire au mieux de vos intérêts.

Les responsables de secteur

Coordination secrétariat: Jean Claude Durdux.

Trésorerie et syndicalisation : Annie Bécret ; Guy Bourgeois.

Collèges: Liliane Cotton; Christophe Girardin.

Lycées : Chantal Dupont ; Patrick Sarrazin.

Stages syndicaux : Christophe Girardin.

Informatique du S3 : Frédéric Lopez.

Emploi - Carrières - Mutations : James Pelle ;

Jean-Claude Richoilley.

Programmes, contenus, pratiques pédagogiques :

Annie Bécret ; Liliane Cotton.

Formation initiale et continue : Esther Jobertie

Chaque syndiqué(e) ayant payé sa cotisation recevra directement de notre section nationale sa carte avec <u>l'attestation</u> de paiement pour la déduction fiscale (50% du montant de la cotisation payée, ce qui réduit d'autant le montant de la cotisation syndicale) ainsi que ses codes personnels d'accès aux services télématiques du S.N.E.S.